



Assemblée générale

Distr. générale
8 février 2019
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 390^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 23 juillet 2018, à 10 heures

Président provisoire : M. Zerihou (Sous-Secrétaire général aux affaires politiques)

Président : M. Niang (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Président du Comité

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et l'évolution du processus politique

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé

Comptes rendus des activités du Comité tenues au Siège de l'Organisation des Nations Unies et ailleurs

Exposés des États Membres sur leurs activités relatives à la question de Palestine

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Élection du Président du Comité

2. *Le Président provisoire* dit qu'en l'absence d'autres candidats, il considère que le Comité souhaite élire M. Cheikh Niang, Représentant permanent du Sénégal, à la présidence du Comité.
3. *Il en est ainsi décidé.*
4. *M. Niang (Sénégal) assume la présidence.*

La situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et l'évolution du processus politique

5. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) se réjouit de la rapidité avec laquelle le Secrétaire général a publié une déclaration appelant à mettre un terme à la dernière série d'attaques lancée par Israël contre la bande de Gaza. Suite à l'adoption récente de la résolution [ES-10/20](#) de l'Assemblée générale sur la protection de la population civile palestinienne, il attend avec impatience le rapport du Secrétaire général sur les modalités et les moyens d'application de cette résolution. Il espère que ces moyens incluront un mécanisme de protection internationale, et que cette question sera mise en avant lors du débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient qui doit avoir lieu le lendemain de la présente séance. Les récentes tentatives de centaines d'Israéliens de prendre d'assaut le Haram el-Charif et les projets de destruction de la communauté bédouine de Khan el-Ahmar, située à l'est de Jérusalem, ne font que souligner la nécessité de protéger les civils, non seulement dans la bande de Gaza, mais également dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé.

6. Une autre évolution préoccupante est la loi récemment adoptée par le Parlement israélien qui accorde une préférence officielle aux citoyens d'une certaine confession. Entre autres dispositions, cette loi retire à l'arabe son statut de langue officielle d'Israël. Chacun sait que la politique d'Israël est depuis des années discriminatoire à l'égard des Arabes qui constituent 20 % de sa population. Ce texte de loi raciste officialise cette discrimination de fait, contredisant ainsi de nouveau l'affirmation selon laquelle Israël serait la seule démocratie du Moyen-Orient. Il incombe à la communauté internationale de s'opposer à cette loi raciste, qui n'a été votée que par une très faible majorité au Parlement israélien. Deux membres du Comité,

l'Afrique du Sud et la Namibie, savent ce qu'il en retourne de la lutte contre l'apartheid, et l'orateur les invite à mettre leur expertise au service du débat du Conseil de sécurité à venir. Il rappelle que l'histoire du peuple des États-Unis d'Amérique devrait également lui avoir appris que, dans la pratique, la doctrine « séparés mais égaux » signifie en réalité « séparés et différents » et exhorte les organisations de défense des droits civils des États-Unis à s'engager.

7. Enfin, il remercie l'Égypte de ses efforts en faveur de la réconciliation nationale en Palestine.

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé

8. **M. Al Hussein** (Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme), prenant la parole par liaison vidéo depuis Genève, dit que la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé s'est fortement dégradée au cours des semaines précédentes et que Gaza a connu les échanges de tirs les plus violents entre les forces israéliennes et les groupes armés depuis 2014. Malgré la mise en place d'un cessez-le-feu grâce aux efforts de l'Égypte et des Nations Unies, la situation reste précaire. Le recours récent et disproportionné à la force par Israël ne fait qu'aggraver la misère des Palestiniens vivant à Gaza, qui souffraient déjà de diverses formes de privations entièrement causées par l'homme. Plus de 100 Palestiniens, dont 17 enfants, ont été tués depuis le 30 mars 2018, et plus de 4100 Palestiniens ont été blessés.

9. Le Conseil des droits de l'homme a décidé de dépêcher une commission d'enquête que le bureau de l'orateur est en train d'aider à mettre sur pied. Les mécanismes d'application du principe de responsabilité établis par Israël lui-même ne répondent pas aux normes internationales d'indépendance, d'impartialité et d'efficacité, et dans les rares cas où une enquête a abouti à une condamnation, les peines ont été très légères. Il est également essentiel de s'attaquer aux causes profondes des manifestations récentes, notamment aux conditions de vie particulièrement mauvaises imposées aux habitants de Gaza par l'occupation et 11 ans de blocus. Les mesures restrictives récemment imposées par l'Égypte ont aggravé ces conditions, et d'autres difficultés se profilent à l'horizon en raison de la crise de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'adoption récente par Israël d'une loi le déclarant État-nation du peuple juif pourrait raviver les tensions.

10. L'implantation israélienne se poursuit à un rythme soutenu en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Les attaques perpétrées par des colons atteignent leur moyenne mensuelle la plus élevée depuis trois ans. Même si les démolitions de logements sont inférieures au pic de l'année précédente, une nouvelle vague de démolitions et de déplacements a eu lieu ces dernières semaines, touchant environ 100 Palestiniens, dont 55 enfants. Dans l'immédiat, la situation de Khan el-Ahmar, une des 18 communautés de la zone E1 que les autorités israéliennes prévoient d'utiliser pour connecter le bloc de colonies de Maalé Adoumim à Jérusalem-Est, est préoccupante. Dans la zone H2 à Hébron, les restrictions à la liberté de circulation, les actes quotidiens d'intimidation aux points de contrôle, les violences et le harcèlement dont font l'objet les colons s'ajoutent au climat de coercition qui pousse les individus et les communautés à quitter leurs lieux de résidence contre leur volonté, en violation de l'article 49 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, lequel interdit le transfert forcé d'individus et de communautés par la Puissance occupante. Israël continue également d'assurer l'entretien de son mur de séparation, que la Cour internationale de Justice a jugé contraire au droit international coutumier dans un avis consultatif de 2004. Le droit international interdit aussi la détention sans jugement et l'utilisation d'éléments de preuve secrets. L'orateur appelle Israël à libérer les centaines de Palestiniens, notamment les enfants, détenus en « internement administratif ».

11. Il est préoccupé par les arrestations et détentions arbitraires des défenseurs des droits de l'homme et par les lois, déjà adoptées ou en projet, qui ciblent les militants des droits de l'homme, y compris les groupes de défense des droits de la personne israéliens et juifs étrangers. Il s'est également dit inquiet des restrictions que l'Autorité palestinienne est en train d'élaborer et d'imposer à la société civile. Bien que ces dernières ne soient pas de la même ampleur que les mesures israéliennes, toute restriction imposée aux structures sociales qui facilitent la résolution pacifique des différends ne peut qu'attiser le conflit, avec des conséquences imprévisibles.

12. L'orateur a d'abord et avant tout répété que seule la fin de l'occupation peut permettre d'instaurer une paix durable et de créer un environnement où les droits de l'homme de tous peuvent être pleinement respectés.

13. **M. Moncada** (République bolivarienne du Venezuela) dit qu'après 50 ans d'occupation et 10 ans de blocus de Gaza, Israël continue de violer le droit international en toute impunité. L'occupation prolongée se traduit par la détérioration des conditions de vie des

Palestiniens. Chaque jour ou presque, des incursions militaires ont lieu et des heurts éclatent avec des manifestants. L'orateur demande la fin de l'occupation israélienne conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

14. Une des mesures les plus efficaces pour protéger les civils palestiniens consisterait à faire de l'État de Palestine un membre à part entière des Nations Unies, ce qui lui permettrait de négocier avec Israël sur un pied d'égalité. Il condamne la décision récente des États-Unis d'Amérique de transférer leur ambassade à Jérusalem, qui vient renforcer encore l'annexion illégale de facto de la ville. Jérusalem devrait conserver son statut de *corpus separatum* au regard du droit international. Il réaffirme l'appui de son pays à un État de Palestine indépendant dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale et membre à part entière des Nations Unies, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale.

15. **M^{me} Krisnamurthi** (Indonésie) dit que la tenue de l'exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé la veille du débat public trimestriel du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient est une excellente initiative. Elle convient avec le Haut-Commissaire que la priorité devrait être donnée à un mécanisme d'établissement des responsabilités indépendant, impartial et efficace. Il faut toujours garder à l'esprit que, des deux parties au conflit, ce sont les Palestiniens qui sont les opprimés et c'est la Puissance occupante qui est l'agresseur. Le seul moyen de mettre un terme au conflit est de s'attaquer à ses causes profondes, à savoir l'occupation et la colonisation.

16. **M. Gertze** (Namibie) dit que le Haut-Commissaire a brossé un tableau sombre dans son exposé. Le Comité doit se demander combien de temps encore il se réunira simplement pour exprimer sa déception alors que des enfants continuent d'être tués. Il est scandaleux qu'après 70 ans, la communauté internationale n'ait pas encore réussi à exercer les pressions nécessaires pour faire évoluer la situation. La recherche d'une solution doit en particulier être poursuivie avec plus de vigueur au Conseil de sécurité.

17. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit qu'il espère que le Haut-Commissaire transmettra son exposé au Conseil de sécurité à temps pour le débat trimestriel prévu le lendemain. Il partage l'avis des représentants qui ont déclaré que la seule solution à ce problème réside dans la fin de l'occupation,

l'autodétermination du peuple palestinien et la création d'un État de Palestine indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale. Le Secrétaire général s'est fait l'écho du consensus mondial en déclarant que la solution des deux États était la seule envisageable. Il incombe au Comité et à la communauté internationale de trouver des mesures créatives et pratiques pour atteindre cet objectif. L'orateur invite les États Membres à répondre à la demande du paragraphe 5 de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, visant à faire une distinction, dans leurs échanges, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967, et à suivre l'exemple de l'Irlande en portant à la connaissance du Secrétaire général toutes les mesures qu'ils ont prises pour satisfaire à cette exigence, en particulier concernant les produits fabriqués dans les colonies

israéliennes. [https://undocs.org/S/RES/2334\(2016\)](https://undocs.org/S/RES/2334(2016)) <https://undocs.org/fr/S/RES/israéliennes>. [https://undocs.org/2334\(2016\)](https://undocs.org/2334(2016))

18. Enfin, il se demande si le Haut-Commissaire pourrait fournir des informations sur le calendrier de création de la commission d'enquête, dont la mise sur pied semble prendre beaucoup de temps.

19. **M. Matjila** (Afrique du Sud) dit que certaines parties prenantes extérieures à Israël devraient être tenues pour responsables de la tragédie en Palestine. L'une d'elles est Lord Balfour, qui a jeté les bases de la partition de la Palestine bien des années auparavant. L'ONU elle-même en est une autre, qui n'a pas réussi à garantir la création d'un État de Palestine indépendant lorsqu'elle a reconnu l'indépendance de l'État d'Israël.

20. L'orateur note que l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux. Son pays a inscrit ce principe dans sa Constitution. Les Palestiniens ont également le droit d'être libres. La situation palestinienne a beaucoup d'éléments en commun avec n'importe quelle autre lutte anticoloniale, et les Palestiniens ne demandent rien d'autre que ce qu'une majorité d'États Membres ont déjà demandé eux-mêmes à tel ou tel moment de l'histoire.

21. En Afrique du Sud, certains groupes pro-israéliens et pro-palestiniens se sont penchés sur la question. L'orateur demande l'instauration d'un climat qui permettrait aux Israéliens et aux Palestiniens de s'asseoir autour d'une table et de parvenir à un règlement pacifique fondé sur la solution des deux États, tout en gardant à l'esprit que la Palestine est occupée.

22. Le Parlement sud-africain a voté un boycott de tous les produits provenant de la Palestine occupée et a

suivi l'exemple des pays européens ayant exigé d'étiqueter tous les produits originaires d'Israël en tant que tels. L'Afrique du Sud a aussi réduit sa représentation diplomatique en Israël, une mesure que de nombreux pays ont prise en Afrique du Sud durant la période d'apartheid. L'orateur salue les efforts du Secrétaire général et de l'Égypte en faveur d'un cessez-le-feu et demande la libération de tous les prisonniers politiques et des enfants détenus. Il espère que les personnes présentes pourront voir la solution des deux États se réaliser.

23. **M. Al Hussein** (Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme) dit que la déclaration qu'il vient de prononcer sera publiée sur le site Web de son bureau, et qu'il prendra les mesures nécessaires pour veiller à ce que les membres du Conseil de sécurité en prennent connaissance. Un secrétariat a été créé pour la commission d'enquête, mais le recrutement des commissaires prend toujours plus de temps que prévu. L'orateur espère qu'un rapport final sera présenté au Conseil des droits de l'homme à sa session de mars 2019.

24. **M^{me} Pereira Sotomayor** (Équateur) dit que l'exposé du Haut-Commissaire ne fait que renforcer son admiration pour la capacité du peuple palestinien à continuer de résister à l'occupation. Sa délégation estime que l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution ES-10/20 sur la protection de la population civile palestinienne est la bonne approche. Étant donné la récente flambée de violence à Gaza, le Gouvernement équatorien a appelé Israël à respecter le droit et les normes internationaux relatifs à l'emploi proportionné de la force. Le statut de Jérusalem doit être défini sur la base du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il incombe à la communauté internationale de soutenir la solution des deux États, qui est le seul moyen d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient. L'oratrice salue la récente cessation des hostilités négociée avec l'aide de l'Égypte, preuve qu'il est en effet possible de faire des progrès.

25. **M. Saikal** (Afghanistan) dit que l'exposé du Haut-Commissaire a clairement montré qu'Israël continue de violer les droits des Palestiniens étant donné les restrictions imposées à la liberté de circulation et les démolitions de logement entreprises. Il espère que le rapport que le Secrétaire général doit présenter conformément à la résolution ES-10/20 de l'Assemblée générale débouchera sur la création d'un mécanisme de protection international réellement efficace. Il a le plaisir d'informer le Comité que le Gouvernement afghan a invité l'équipe nationale palestinienne de football à Kaboul pour un match amical organisé le

19 août 2018, date de la fête de l'indépendance de son pays.

26. **M. Azzam** (Observateur du Liban) dit que 70 ans après la Nakba, il n'y a aucune solution en vue, malgré les nombreuses résolutions internationales adoptées sur ce sujet. Au contraire, à bien des égards, les progrès ont été réduits à néant, comme le montrent les efforts déployés pour mettre fin au financement de l'UNRWA. L'orateur félicite les États qui ont renouvelé leurs engagements pris envers ce dernier lors des conférences de financement tenues récemment à Rome et à New York.

27. Les progrès sont également réduits à néant sur le terrain en Palestine en raison du blocus de Gaza et d'une politique de colonisation qui revient à annexer de facto le territoire. La véritable solution réside dans la fin de l'occupation, la création d'un État palestinien dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale et le règlement équitable de la question des réfugiés conformément aux résolutions internationales et à l'Initiative de paix arabe.

28. **M. Alhakbani** (Observateur de l'Arabie saoudite) dit qu'il est ironique qu'Israël ait adopté une loi le définissant comme État-nation du peuple juif alors même que la communauté internationale célébrait la fin de l'apartheid sud-africain à l'occasion de la Journée internationale Nelson Mandela. La loi israélienne est un affront au droit international et aux principes des droits de l'homme. Le peuple palestinien a le droit d'établir un État dans les frontières de 1967, conformément aux résolutions internationales et à l'Initiative de paix arabe. L'orateur appelle la communauté internationale à protéger le peuple palestinien et à faire pression sur Israël pour qu'il cesse ses violations et remplisse ses obligations au regard des résolutions internationales.

29. **M. Keçeli** (Turquie) dit que sa délégation condamne les récentes attaques israéliennes et la loi adoptée depuis peu par le Parlement israélien. La communauté internationale ne peut pas rester silencieuse face à de telles provocations, qui visent à compromettre la solution des deux États.

Comptes rendus des activités du Comité tenues au Siège de l'Organisation des Nations Unies et ailleurs

30. **M. Inguanez** (Malte), le Rapporteur, dit que le Comité a envoyé une délégation au Panama les 9 et 10 avril 2018 pour mobiliser un appui en faveur de la solution des deux États et diffuser des informations auprès de la population locale sur la vie sous l'occupation israélienne et sur le mandat du Comité. La délégation était composée de l'Ambassadeur Seck (Sénégal), de l'Ambassadeur Rubiales de Chamorro

(Nicaragua), de l'Ambassadeur Rodríguez Camejo (Cuba), de l'Ambassadeur Yaakob (Malaisie) et de l'Ambassadeur Mansour (Observateur de l'État de Palestine). La délégation a rencontré le Vice-Ministre panaméen des affaires étrangères et les membres de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Elle a participé à des réunions d'information dans des institutions d'enseignement supérieur et rencontré des groupes de solidarité avec la Palestine et des représentants de la diaspora. Par la suite, en mai 2018, le Président du Panama s'est rendu à Ramallah et a ouvert un bureau de liaison, premier pas vers la reconnaissance de l'État de Palestine.

31. Les 17 et 18 mai 2018, le Comité a organisé le Forum des Nations Unies sur la question de Palestine au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York sur le thème « 70 ans après 1948 : les enseignements pour parvenir à une paix durable ». Le Forum a abouti à un certain nombre de conclusions clefs sur la résolution du conflit et l'amélioration de la situation sur le terrain. Le Forum a été précédé d'une demi-journée de consultations privées entre le Comité et des représentants de la société civile de Palestine, d'Israël et des États-Unis d'Amérique, qui se sont traduites par des recommandations adressées au Comité visant à enquêter sur les crimes de guerre, à trouver des solutions juridiques aux déplacements prolongés et à régler le problème des transactions commerciales dans les colonies illégales, en l'absence d'une base de données officielle des Nations Unies.

32. Du 26 au 28 juin, le Comité a organisé la Conférence internationale sur la question de Jérusalem à Rabat, sur le thème « La question de Jérusalem 50 ans après le début de l'occupation et 25 ans après la signature des Accords d'Oslo », avec l'appui de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et du Gouvernement du Royaume du Maroc. La délégation du Comité était composée de l'Ambassadeur Seck (Sénégal), de l'Ambassadeur Djani (Indonésie), de l'Ambassadeur Rodríguez Camejo (Cuba) et de l'Ambassadeur Mansour (Observateur de l'État de Palestine). La Conférence, à laquelle le Sous-Secrétaire général de l'ONU, Miroslav Jenča, le Secrétaire général adjoint de l'OCI, Samir Bakr, et le Secrétaire général adjoint de la Ligue des États arabes, Saeed Abu Ali, ont participé, s'est ouverte par un message du Roi Mohammed VI du Maroc, Président du Comité d'Al-Qods de l'OCI. Un résumé des délibérations de la Conférence a été publié en ligne par le Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine.

33. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit qu'en plus des trois activités décrites par le

Rapporteur, il souhaite mentionner le concert unique tenu à l'Assemblée générale le 15 mai 2018, à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de la Nakba.

34. *À l'invitation du Président, M. Wildman (Groupe de travail des ONG sur Israël et la Palestine) prend place à la table du Comité.*

35. **M. Wildman** (Groupe de travail des ONG sur Israël et la Palestine) dit qu'il souhaite appeler l'attention sur la consultation tenue par le Comité avec les représentants de la société civile le 16 mai 2018, juste avant le Forum. Il rappelle qu'en plus des efforts des États Membres, ceux de la société civile internationale ont été essentiels pour mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud, et il estime que ce devrait être également le cas pour la Palestine.

36. **M. Inguanez** (Malte), le Rapporteur, dit qu'il mentionnera la consultation et le concert dans la version finale de son rapport.

37. *M. Wildman (Groupe de travail des ONG sur Israël et la Palestine) se retire.*

Exposés des États Membres sur leurs activités relatives à la question de Palestine

38. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) dit que son pays a été membre de la délégation du Comité qui s'est rendue au Panama et a présidé une table ronde lors du Forum tenu à New York. Le Nicaragua a pris part à un certain nombre de manifestations internationales relatives à la Palestine et a voté pour la résolution [ES-10/20](#) de l'Assemblée générale sur la protection de la population civile palestinienne. Il reconnaît que des mesures devraient être prises pour faire face à la loi récemment adoptée par le Parlement israélien.

39. **M^{me} Krisnamurthi** (Indonésie) dit qu'à la récente réunion ministérielle de la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, tenue à Bangkok en juin 2018, son pays a annoncé qu'il fournirait deux millions de dollars à l'appui des programmes palestiniens de renforcement des capacités. De plus, l'Indonésie exempte de droits de douane les produits palestiniens.

40. **M. Rivero Rosario** (Cuba) dit qu'en 2018, comme chaque année, son pays n'a pas manqué de commémorer les grandes dates palestiniennes et a organisé un certain nombre de manifestations de solidarité avec la participation de l'Ambassadeur palestinien à Cuba. Des centaines d'étudiants palestiniens font leurs études supérieures à Cuba avec l'aide du Gouvernement cubain. Il est honteux que la situation palestinienne n'ait pas progressé pendant tant

d'années, et l'orateur demande au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour réaliser la solution des deux États. Sa délégation prévoit de participer au débat du Conseil de sécurité prévu le lendemain.

41. **M. Naouwali** (Tunisie) dit qu'en tant que Présidente actuelle du Groupe des États arabes et nouvelle membre de la Troïka de la Ligue des États arabes, la Tunisie a considérablement participé aux efforts visant à obtenir le soutien du Secrétaire général et du Conseil de sécurité dans la lutte contre les attaques menées par Israël à l'encontre des manifestants ayant pris part au récent défilé organisé à Gaza. Son pays a fait des déclarations fortes condamnant ces attaques et a également condamné la récente loi déclarant Israël État-nation du peuple juif. Sa délégation a aussi soutenu l'adoption de la résolution [ES-10/20](#) de l'Assemblée générale sur la protection de la population civile palestinienne.

La séance est levée à 12 h 20.